

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2020

Compte-rendu



Procès-verbal d'installation d'une conseillère municipale

1 Décision modificative n°1 – Ville

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires de fin d'année et des modifications sur des imputations comptables

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN, M. RONCIAUX (pouvoir), M BOUDON**

2 Décision modificative n°1 – Atelier Relais

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires de fin d'année et des modifications sur des imputations comptables

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : Mme GOETHEYN, M. RONCIAUX (pouvoir), M BOUDON**

3 Fusion par voie d'absorption OPH Eure Habitat par la SECOMILE

Il s'agit d'approuver l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH EURE HABITAT par la SECOMILE, autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société d'économie mixte agréée en matière de construction et de gestion de logements sociaux.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

4 Participation 2020 au SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications – Rue de la Laine

Il convient d'engager la participation financière au le SIEGE 27 pour le renforcement aérien des réseaux d'électricité et de télécommunications, rue de la Laine.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

5 Convention d'occupation du domaine public avec la Commune de Nassandres sur Risle

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Nassandres-Sur-Risle, relative à l'implantation d'un poteau incendie afin d'assurer la défense incendie d'une partie de son territoire, sur le territoire de la commune de Brionne.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

6 Convention avec le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) du personnel communal – Année 2020

Cette délibération a pour objet de signer la convention d'objectifs 2020 entre la Ville de Brionne et le Comité des Œuvres Sociales.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Convention entre la ville de Brionne et le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique dans l'Eure

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique dans l'Eure.

Le Département de l'Eure contribue, à travers les missions confiées à la médiathèque départementale de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

8 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour une représentation de l'Opéra de Rouen le 29 mai 2021

Compte tenu de l'organisation d'une représentation avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen le 29 mai 2021, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

9 Demande de subventions pour le festival de la bande dessinée auprès du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional de Normandie

Compte tenu de l'organisation du festival de la bande dessinée les 12 et 13 juin 2021, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional de Normandie. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

10 Refus du transfert de compétence en matière de PLU à l'Inercom Bernay Terres de Normandie

En accord, avec l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » il convient de refuser le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme afin de conserver cette compétence à l'échelle communale.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

11 Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

12 Modification du tableau des effectifs – Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet en raison du départ en retraite d'un agent et de la modification des missions du poste

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

13 Solde de subvention aux associations sportives – Année 2020

Il s'agit d'attribuer le solde des subventions 2020 aux différentes associations sportives selon le tableau suivant :

Associations	Solde subvention 2020
Brionne Handball Club	4 129,71 €
Brionne Matin Football	124,53 €
Brionne Moto Verte	237,00 €
Canoë Kayak Club Brionnais	1 065,06 €
Chris-Fitness	934,10 €
Football Club Brionne	125,71 €
Gymnastique volontaire	175,00 €
Judo Club Brionnais	2 377,95 €
Karaté Do Brionnais	343,73 €
Kendo Club	129,70 €
Starter Club Boxe Thaï	2 192,51 €
Tennis club	294,48 €
Tennis de Table Brionne	213,13 €
O.M.S.	2 400,00 €
Ass. Sportive du Collège « Pierre Brossolette »	701,80 €
Ass. Sportive du Lycée « Augustin Boismard »	484,20 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

14 Solde de subvention aux associations non sportives – Année 2020

Il s'agit d'attribuer le solde des subventions 2020 aux différentes associations selon le tableau suivant :

	Solde Subvention 2020
A.C.P.G - C.A.T.M	330 €
A.D.M.R.	82 €
Amicale du Temps des Cerises: Festival de Jazz	800 €
Association Indépendante Parents d'Elèves Pergaud	25 €
Au Fil de la Risle	41 €
Au fil des Arts	75 €
Banque Alimentaire	52 €
Brionne Carrefour d'Histoire	200 €
Cercle Philatélique	80 €
Club du 3e Âge « Les Abeilles »	120 €
Comité de Jumelage	940 €
Comité des Œuvres Sociales	13 876 €
Croix-Rouge	82 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Brionne	260 €
L'Outil en Main	100 €
La Colombe Brionnaise	170 €
La Croix d'Or : Alcool et Assistance	80 €
Les Baladins de la Risle	90 €
Monuments et Sites de l'Eure	50 €
Secours Populaire	85 €
Association des Conciliateurs de Justice	25 €
Association Le Troc Brionnais	50 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

15 Tarifs – Location salles des fêtes et autres salles

Il convient de fixer de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021, et de fixer les conditions de réservation et de remboursement au 1^{er} juillet 2020.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

Motion demandant un moratoire sur le développement de la 5G et la réalisation d'une étude d'impact

Il s'agit d'interpeller le président de la République et le Premier Ministre au sujet du déploiement de la technologie 5G en France dont les enchères pour l'attribution des fréquences ont été lancées le 29 septembre 2020.

La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un «effet rebond» par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité